



**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**15 JUIN 2012**

## **VENTE GAN EURO COURTAGE**

Lors de la séance plénière du Comité Central d'Entreprise de Groupama Gan du 5 juin 2012, l'employeur a demandé l'avis des membres de cette instance pour la vente d'une partie de Gan Euro Courtage à d'Allianz.

La délégation CGT UES a refusé de donner un avis sur cette opération. Ce refus d'avis est pleinement justifié dans une déclaration faite lors du CCE. Nous souhaitons prendre le temps d'expliquer les paramètres et enjeux qui ont déterminé ce choix.

Comme le rappelle le code du travail (art L 2323-1 et suivants), dans le cadre des prérogatives dévolues à cette instance, le CE ou le CCE doivent être en mesure d'obtenir les éléments nécessaires à la formulation d'un avis éclairé et motivé. Il appartient donc à cette instance de poser les questions nécessaires à une connaissance exhaustive des éléments économiques et sociaux qui prévalent à la consultation. L'employeur doit fournir ces divers éléments aux instances pour leur permettre de rendre leur avis.

Comme nous avons pu le constater lors de cette consultation, trop peu de ces préalables légaux ont été respectés. Pire, certaines informations sont parvenues aux oreilles des membres du CCE par des indiscretions faites notamment à la presse. Comment ne pas s'étonner alors de l'insistance de l'employeur à rappeler aux élus les règles de confidentialité alors même qu'il ne divulgue rien de concret et démontrable auprès des membres de cette instance.

Ainsi, quand la CGT UES se juge dans l'incapacité de rendre un avis, elle défend d'abord les prérogatives bafouées du CCE. Si certains s'en satisfont, nous ne pouvons que constater l'état inquiétant dans lequel se trouve le dialogue social au sein de Groupama.

Si nous pouvons le déplorer pour la défense des intérêts de Gan Euro Courtage comme de ceux de toutes les autres entités du Groupe, la CGT ne compte pas, pour autant, négliger ses obligations envers les salariés. Ceux ci attendent protection, soutien et mise en œuvre de compétence de la part de leurs élus. Ils souhaitent légitimement bénéficier d'une action syndicale adulte et responsable concernant un dossier de consultation dont la maigreur est un scandale.

Une fois encore la CGT GROUPAMA se retrouve seule pour défendre les intérêts des salariés dans une perspective qui ne se limite pas à se laver les mains des décisions prises par l'employeur. Tout comme nous avons, seuls et bien en amont, dénoncé les dérives économiques et de Groupama, nous confirmons notre légitime inquiétude face à la « grande braderie » économique et sociale qui procède aux destinées de Groupama depuis 6 mois.

Sur le plan économique tout d'abord, il est bon de rappeler, que dès le mois de mai 2011, la Direction de Gan Euro Courtage avait alerté le Groupe sur les incidences de la dégradation de la note de S&P. Cette dégradation risquait de peser sur les engagements de Gan Euro Courtage et plus particulièrement sur sa branche Transport. Alors que le Groupe en avait encore la capacité dans une conjoncture plus favorable, aucune solution pour protéger Gan Euro Courtage ne fut mise en œuvre utilement. Pour autant, les salariés de cette entité, en 2011, ont pleinement assumé cette contrainte conjoncturelle en réalisant un CA en augmentation de 6% pour les branches IARD et Vie et de 3% sur le Transport.

Contrairement aux affirmations alarmistes des uns et des autres, cette entité n'était donc pas, malgré les circonstances défavorables, en situation de catastrophe. C'est, en définitive, plus la situation du Groupe qui aura constitué l'accélérateur de risque pour Gan Euro Courtage et non la capacité à faire de cette entité. De même, si une décision de prémunir cette entité des conséquences d'une dégradation de la note S&P avaient été prise, c'est dès le mois de mai 2011 qu'elle aurait du intervenir et non après le choc violent de la crise de la fin d'année 2011. Outre le fait que cette crise a révélé les « errances » de Groupama, elle a surtout amenuisé les capacités du Groupe à maîtriser l'avenir de ses entités et donc de Gan Euro Courtage.

Ce manque de réactivité et de conscience de la Gouvernance du Groupe, autant que l'héritage de sa politique stratégique, sont des éléments déterminants pour comprendre les conséquences auxquelles nous sommes confrontés à ce jour. Elles pèsent très lourdement sur le réel bénéfice d'une cession de Gan Euro Courtage dont la vente s'avère être plus une opération de délestage qu'une opération économiquement rentable.

C'est sans doute la raison pour laquelle la Direction du Groupe aura éprouvé tant de difficultés à communiquer les éléments stratégiques et économiques auprès du CCE, alors même qu'il s'agissait là des éléments essentiels à l'expression d'un avis.

Pour s'en convaincre, il ne suffit que de mesurer ce qui est cédé et surtout à quel prix. Pendant toute la consultation du CCE, la Direction a refusé de donner le véritable montant de cette cession supposée sauver Gan Euro Courtage mais également apporter un réel bénéfice pour le Groupe en terme de capitaux et de solvabilité. Or, par des indiscretions faites et non par le processus légal de consultation, certains affirment que cette vente serait inférieure à 200M€, c'est à dire moins que les estimations les plus pessimistes (entre 200 et 300 M€) faites par certains experts externes consultés par de la presse spécialisée.

Plus encore, le fait qu'Allianz n'achète que la branche IARD de Gan Euro Courtage ne résout aucunement la thématique de notation qui fragilise majoritairement les Branches Transport et Vie. Voir dans cette vente parcellaire un bénéfice économique pour le groupe relève plus de l'auto persuasion et que de la réalité mesurable.

Malgré l'absence flagrante de ces éléments concrets dans le dossier de consultation du CCE, certains n'ont pas hésité, le 5 mai dernier, à se féliciter de sauver ainsi le Groupe et les salariés de Gan Euro Courtage d'une soi-disant descente aux enfers.

Lorsque l'on replace dans sa perspective le prêt de 300M€ consenti par la CDC fin 2011 et la perte de contribution pour le Groupe que constitue la vente partiel de Gan Euro Courtage, il y a de quoi s'interroger sur la définition commune que nous pouvons avoir d'un sauvetage.

Quand nous pesons la contribution de Gan Euro Courtage dans le résultat consolidé du groupe (72 M€ annuellement en moyenne entre 2004 et 2010 et un excédant de marge de solvabilité de 106M€ fin 2010 pour le Groupe), on peut légitimement s'interroger sur les bienfaits, à moyen et long terme, de cette cession sur les charges pesant désormais sur les autres entités du Groupe. Un point dont nous pensons qu'il constitue l'actualité des prochains mois au sein du Groupe.

Comme la CGT Groupama l'avait dénoncé, encore une fois seule et bien en amont, cette vente, plus encore dans les conditions dans lesquelles elle se réalise, augure des effets d'ondes économiques et sociales inquiétantes pour le reste du groupe. C'est l'une des raisons pour laquelle la CGT Groupama a toujours préconisé la recherche de solutions propres à protéger économiquement Groupama des funestes conséquences du démantèlement mal maîtrisé d'un Groupe construit à prix d'or.

Pour s'en convaincre, il suffira d'observer prochainement les effets du plan d'économie dans lequel cette décision d'abandon de Gan Euro Courtage va mener toutes les structures du Groupe et ses actionnaires (Caisses Régionales) dont la solidarité contrainte ne va pas tarder à se faire jour.

Si bien sûr il ne s'agissait que l'aspect économique, les choses seraient presque simples. C'est sans compter sur les réalités sociales qui accompagnent déjà, tant au sein de Gan Euro Courtage que dans les autres entités du Groupe, les conséquences de la politique « hasardeuse » de l'ancienne Direction Générale du Groupe cautionnée par les Administrateurs. Des Administrateurs dont le plus représentatif vient de nous annoncer son départ prochain tout en s'auto-congratulant presque des « bienfaits » dont il nous laisse l'héritage.

Sur le plan social, là encore, la Direction, lorsqu'elle n'a pas laissé Allianz répondre à sa place, n'a aucunement répondu aux légitimes questions des membres du CCE pour rendre un avis motivé et moins encore pour avoir une vision claire de la pérennité des emplois des salariés concernés.

Que certains se félicitent de l'absence d'un licenciement massif des salariés de Gan Euro Courtage dès la cession ne peut que nous consterner. Il convient donc de s'arrêter sur les faits et les engagements pris dans une négociation avec Allianz où la parole de Groupama et les intérêts futurs des salariés de Gan Euro Courtage auront moins compté que la cession d'un portefeuille pourtant rentable.

Sur l'ensemble du volet social, Allianz se borne exclusivement à confirmer son respect des obligations légales qui procèdent au rachat d'une entreprise. Cette entreprise n'annonce officiellement aucune garantie de maintien des effectifs et des compétences au-delà du « closing » prévu pour fin 2012.

Ce sera donc un saut dans l'inconnu et sans parachute doré pour les 634 salariés concernés par cette cession et dont le sort professionnel exact sera scellé par des « groupes de travail ». Des « groupes de travail » dont on peut douter de la légitimité, de la latitude et de la volonté d'aborder les thématiques soumises dans une perspective sociale.

Il est innocent et coupable de croire qu'Allianz agira autrement qu'elle ne l'a déjà fait (AGF) pour garantir l'optimisation de ses moyens humains, de ses charges d'exploitation et de son investissement dans le cadre de l'absorption de cette cession.

C'est donc dans le silence et loin des yeux du CCE qu'Allianz, sans véritable engagement moral ou contractuel, achèvera de consommer ce qui, a n'en pas douter, reste une bonne affaire pour elle plus que pour les salariés de Gan Euro Courtage.

Le plus critiquable, y compris sur le plan du droit, est le sort réservé aux salariés prestataires de G2S et GSA transférés d'office et de force.

Toutes ces évidences auraient du motiver unanimement les membres du CCE à hausser le ton pour faire respecter l'instance dont ils sont les garants, pour obtenir des réponses claires, argumentées et chiffrées, pour défendre des engagements probants dans le domaine social et analyser une démarche économique moins emprunte de panique, de flou et de contre-vérité.

Rien de cela n'a été fait dans cette opération cautionnée, même à demi-mot, par certains, qui représente à nos yeux le sabordement pur et simple de Gan Euro Courtage mais, également et plus gravement, augure négativement des conséquences de cette vente tardive et cependant bâclée pour les équilibres du Groupe.

Comme par le passé et sans nous en satisfaire, la CGT GROUPAMA n'attendra pas que les faits lui donnent raison pour agir avec au côté des salariés afin d'être en capacité d'affronter les temps à venir avec clairvoyance, compétence et détermination.

La CGT Groupama  
Le 15/06/12